

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Île-de-France dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis, avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine
01 70 48 48 20
idf@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON

6 rue de l'Hirondelle
78490 Mareil-le-Guyon
01 34 86 11 03
mareil-le-guyon@wanadoo.fr
<http://www.mareil-le-guyon.fr/>

FONDATION

DU
PATRIMOINE

► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

L'EGLISE SAINT-MARTIN DE MAREIL-LE-GUYON

YVELINES



Création graphique - Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Mareil-le-Guyon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

L'ÉGLISE SAINT-MARTIN : UN TÊMOIN DE L'HISTOIRE DE MAREIL-LE-GUYON

Située dans les Yvelines, au coeur du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'église de Mareil-le-Guyon est construite sur l'emplacement d'une chapelle dédiée à Saint Martin qui fut donnée par Hugues Capet à l'Abbaye de Saint-Magloire de Paris au Xème siècle. Construite avant le XIIIème siècle, l'église de Mareil-le-Guyon fut remaniée au XIVème, XVIIIème et XIXème siècles.

Le narthex, et les deux chambres précédant l'entrée ouest de l'église ont été réalisées au XIXème siècle. De style néoclassique, le fronton et les pilastres de l'entrée répondent à l'architecture intérieure de l'église, scandées de colonnes toscanes isolées et engagées le long des murs.

SAUVEGARDER POUR TRANSMETTRE

Cet édifice est un élément patrimonial essentiel pour l'histoire de notre village, qui a subi les affres du temps.

L'église souffre ainsi de différentes pathologies qu'il est urgent de soigner. Des infiltrations d'eau ont entraîné des effondrements, fissures, éclatements, boursoflures dans la maçonnerie, la dilatation des pièces de bois. Des insectes xylophages ont colonisé les boiseries, planchers et mobilier.

LE PROJET DE RESTAURATION

Il s'attache à remettre en état la façade nord de l'église ainsi que les parements, mobiliers, lambris, sols et voûtes. Par ailleurs, deux tableaux du transept seront restitués (à partir des photos d'archive de 1951), permettant de redonner une unité au décor pictural de l'église.

La commune souhaite redonner vie à l'église Saint-Martin, et vous invite à participer à la sauvegarde de ce patrimoine. Cette église est un témoin de l'histoire de Mareil-le-Guyon, préservons-là!

Montant des travaux	600 000 €
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	1er semestre 2021

BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de
L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MAREIL-LE-GUYON

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/66185

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
L'ÉGLISE SAINT-MARTIN DE MAREIL-LE-GUYON

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Mareil-le-Guyon